

Initiatives ministérielles

J'en reviens au témoignage que Paul McCrossan livrait au comité au sujet du projet de loi. En parlant du projet de loi, il a dit:

Il ne contribue en rien à mettre au point un régime de rémunération raisonnable pour les parlementaires et peut même en gêner la refonte. Il établit solidement vos pensions à un niveau supérieur à celles qui sont offertes aux contribuables en général. En même temps, il réduit le coût de votre régime de rémunération.

Ainsi, quand viendra le moment de remanier le régime de rémunération, vous devrez l'accroître à partir du niveau où vous l'avez réduit, et il sera beaucoup plus difficile de le faire en deux étapes plutôt qu'en une seule.

Il réduit la rémunération pour le service à venir, mais garde les pensions à un niveau sensiblement plus élevé que ce qu'on trouve dans le secteur privé et, en fait, supérieur aux niveaux acceptables dans le secteur public.

C'est exactement ce que soutiennent les députés de ce côté-ci de la Chambre, à savoir que les pensions sont beaucoup plus élevées que tout ce qu'on trouve dans le secteur public.

Il viendra un temps où les députés constateront de nouveau que le régime de rémunération n'est pas adéquat et ils voudront y apporter des ajustements.

Beaucoup sont très fiers de dire que les députés ont restreint leur traitement en sept des quatorze années qui ont suivi l'adoption du régime de retraite actuel en 1981. Est-ce qu'on garde les traitements peu élevés en échange de généreuses pensions? Cette question a été soulevée à maintes reprises à la Chambre et au comité.

L'étude effectuée par la firme Sobeco, Ernst et Young recommandait une hausse de 37 p. 100 du traitement des députés, assortie d'une réduction des pensions, et recommandait en outre de les réserver aux retraités âgés d'au moins 60 ans.

L'étude recommandait aussi que, lorsque le gel du traitement des parlementaires prendra fin en 1996, on porte à 75 000 \$ le traitement annuel de base des députés et, qu'avant les prochaines élections, le Parlement adopte une mesure visant à hausser le traitement des députés à 86 000 \$ à compter du premier jour de la 36^e législature.

Compte tenu du climat politique, de la dette et des déficits persistants et de cette pseudo-réforme inefficace du régime de retraite, je ne crois pas que le gouvernement ait la volonté politique pour apporter ces modifications opportunes et bien nécessaires aux dispositions actuelles relatives au traitement et à la pension des députés.

J'en reviens encore une fois au témoignage de Paul McCrossan, qui ajoutait:

Je crois qu'en légiférant un traitement de faveur pour vous-mêmes, même s'il est réduit, tel que le propose le projet de loi (...) vous continuerez de susciter du cynisme.

Comme nous détenons chacun de nous un poste très privilégié, nous devons faire tout notre possible pour éviter d'en abuser.

Tant que le Parlement aura le pouvoir de fixer les traitements, les avantages et les pensions de ses membres, il est clair que le travail ne sera jamais vraiment achevé. Les considérations politiques entreront en jeu comme elles l'ont fait en l'occurrence, et les députés de longue date résisteront à tous les efforts visant à apporter les modifications qui s'imposent au régime de retraite.

Même le budget Wilson de 1986, sous le gouvernement progressiste-conservateur, comportait des dispositions visant à ramener les pensions des députés aux niveaux du secteur privé. Nous pourrions nous demander pourquoi cela ne s'est pas fait, mais la réponse est claire. On ne peut pas s'en remettre au Parlement pour prendre des décisions comme celles-là. Il vaut mieux confier ces décisions à un organisme compétent et indépendant pour assurer la mise en oeuvre de réformes appropriées en matière de rémunération et de pension.

Il n'est pas trop tard, même à l'étape du rapport, pour apporter d'importantes modifications. Les réductions proposées ne se traduiront que par des faibles économies pour le contribuable. Des fonctionnaires du Conseil du Trésor ont dit que la majeure partie des économies découlera de facteurs actuariels plutôt que des modifications législatives.

Pour ma part, à moins que le gouvernement n'apporte des changements réels qui rendent le régime des députés comparable à celui des autres Canadiens, je signifierai mon intention de ne pas participer au régime proposé.

Je demande au gouvernement de revoir l'ensemble de la question, de tenir compte des indications très claires données par les électeurs de ses députés et d'apporter des changements sérieux et réalistes au projet de loi C-85. Je demande aussi aux simples députés ministériels de réclamer ces changements. Ils savent ce qui est bien et acceptable. Ils savent que le projet de loi C-85 ne l'est pas, et ils devraient savoir qu'un effort concerté de leur part peut donner les changements nécessaires pour tenir au moins une des promesses du livre rouge.

• (1040)

Le président suppléant (M. Kilger): Permettez-moi de répondre à l'objection soulevée par le député de Burin—Saint-Georges. Je tiens à remercier le député de Saanich—Les Îles-du-Golfe d'avoir retiré ses paroles et à lui témoigner mon respect pour son geste. Je ne dis pas que cette initiative était nécessaire mais je suis très heureux qu'il l'ait prise. Je ne consulterai pas les «bleus» et je considère donc que cette affaire est réglée.

Je voudrais revenir un instant sur l'objection soulevée par le député de Fraser Valley—Est. J'ai déterminé qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement et j'en reste convaincu. La présidence délibère actuellement sur la décision à prendre concernant l'incident survenu hier entre les deux députées, et j'estime pour l'instant que toute allusion à cet incident serait inopportune.

En ma qualité de président, je n'écouterai pas le débat animé auquel nous assistons, mais je demanderai aux députés de faire preuve de respect envers notre institution et surtout envers les deux députées en cause.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je siégeais au comité chargé d'étudier ce projet de loi. J'ai également participé au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi.

[Français]

Aujourd'hui, je vais encore prendre quelques instants de la Chambre pour donner mon opinion concernant ce projet de loi. Là-dessus, j'endors les propos d'une de mes collègues qui a dit hier que, dans son cas, elle n'était certainement pas gênée d'accepter son chèque de paie et les bénéfices d'être parlementaire, et moi non plus. Je pense que je travaille et que je fais le boulot